

LaClaire S.A. – Rue de Rive 8 – 1204 Genève

94564

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires

qui se tiendra le 4 février 2013, à 10 h, chez LaClaire S.A., 2^e étage, No 3, Grand-Rue, CH-1820 Montreux.

Ordre du jour pour l'assemblée générale 2011 et propositions du conseil d'administration:

1. Diminution du capital de LaClaire S.A. par diminution de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital de LaClaire S.A., partiellement par compensation de prêts des actionnaires.
3. Conversion de la totalité des actions au porteur en actions nominatives.
4. Modification des statuts de LaClaire S.A.
5. Alternativement aux points 1 à 4, dissolution de la société LaClaire S.A.

Documents

Le projet des statuts pourra être consulté par les actionnaires au siège de la société, rue de Rive 8, 1204 Genève. Tout actionnaire peut demander qu'une copie de ce document lui soit envoyée.

Détenteurs d'actions au porteur

Les titulaires d'actions au porteur peuvent participer à l'assemblée en présentant à l'entrée l'attestation de dépôt de leurs actions auprès d'une banque.

Dans les deux cas, les actions doivent être déposées jusqu'au lendemain de l'assemblée générale.

Représentants dépositaires

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689d CO sont invités à communiquer à la société dès que possible, mais au plus tard le 4 février 2013, le nombre et l'espèce des actions qu'ils représentent.

Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Représentant indépendant

Les actionnaires qui souhaitent accorder une procuration à un représentant indépendant sont priés de le communiquer à la société dès que possible, mais au plus tard le 28 janvier 2013.

Le Conseil d'administration
LaClaire S.A.